

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur un fonds d'assurance spécialisé dont la stratégie générique est de type « Sécurité ». Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce fonds et quels risques, coûts, gains et les pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer avec d'autres fonds d'assurance spécialisés.

Option d'investissement

Dénomination : **Fonds d'Assurance Spécialisé – Allocation de type « Sécurité »**

Initiateur du produit : Vitis Life S.A.
 www.vitislife.com
 T. +352 262 046 500



Autorité de contrôle : Commissariat aux Assurances (CAA)
 au Grand-Duché du Luxembourg

Date de production du DIC : 31-07-2020



AVERTISSEMENT Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste cette option d'investissement ?

Type

Cette option d'investissement est un fonds de placement interne qui répond à la définition suivante : un fonds interne autre qu'un fonds dédié à lignes directes ou non, ne comportant aucune garantie de capital ou de rendement, servant de support à un seul contrat et géré discrétionnairement par le gestionnaire financier désigné par l'investisseur. Ce fonds d'assurance spécialisé est déposé auprès de la banque dépositaire choisie par l'investisseur parmi toutes les banques dépositaires acceptées par Vitis Life et préalablement agréées par le Commissariat aux Assurances.

Objectifs

Les actifs du fonds d'assurance spécialisé sont majoritairement investis dans des obligations, des instruments monétaires et/ou dans d'autres instruments financiers équivalents. Afin de respecter cet objectif le gestionnaire financier désigné par l'investisseur est mandaté en vue de gérer discrétionnairement les actifs du fonds d'assurance spécialisé conformément à une politique d'investissement spécifique au gestionnaire financier et acceptée par l'investisseur (e.a. répartition entre les classes d'actifs éligibles, répartition entre devises, possibilité d'investir dans des fonds alternatifs et/ou immobiliers, possibilité d'investir dans des actifs à liquidité réduite, ...). La période de détention recommandée pour ce fonds d'assurance spécialisé est de minimum 2 ans.

Investisseurs de détail visés

Ce fonds d'assurance spécialisé est destiné aux investisseurs souhaitant privilégier la préservation du capital investi par rapport au rendement des fonds de placement composant leur contrat d'assurance, acceptant un faible niveau de risque et capable de supporter des dépréciations pouvant se traduire par une faible perte du capital.

Compte tenu des faibles risques inhérents à ce fonds d'assurance spécialisé celui-ci s'adresse aux investisseurs disposant d'un horizon d'investissement de minimum 2 ans, ayant une connaissance et une expérience d'investissement au sein des produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, des marchés financiers ainsi que de chacune des classes d'actifs éligibles pour ce fonds d'assurance spécialisé. Les investisseurs souhaitant investir dans un tel fonds d'assurance spécialisé doivent pouvoir en comprendre toutes les caractéristiques et être capable d'en suivre les évolutions tout au long de la durée de leur investissement. Ce fonds d'assurance spécialisé convient à un investisseur qui investit un minimum de 500.000 EUR dans l'ensemble de ses contrats dont minimum 125.000 EUR dans ce support auprès de Vitis Life. Il doit posséder une fortune en valeurs mobilières supérieure ou égale à 250.000 EUR.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur synthétique de risque (SRI) part de l'hypothèse que le contrat d'assurance de l'investisseur reste investi au sein de ce fonds d'assurance spécialisé au minimum 8 ans. Le risque réel peut être très différent si l'investisseur opte pour une sortie anticipée de ce fonds d'assurance spécialisé et il pourrait obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque synthétique permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds d'assurance spécialisé par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce fonds d'assurance spécialisé enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers ou d'une impossibilité de la compagnie d'assurance de payer l'investisseur.

Vitis Life a classé ce fonds d'assurance spécialisé dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit les pertes potentielles liées aux futurs résultats se situent à un niveau faible.

Ce fonds d'assurance spécialisé ne prévoyant pas de protection contre les aléas des marchés financiers, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie du capital investi au sein de ce fonds.

Il est en outre précisé que si les actifs sous-jacents au fonds d'assurance spécialisé peuvent être investis dans des devises autres que l'EURO l'investisseur est exposé à un risque de change qui n'est pas pris en compte dans l'indicateur de risque synthétique. De même, si le fonds d'assurance spécialisé est investi au sein d'actifs à liquidité réduite, les transactions sur ces actifs sont susceptibles de se faire sur une période pouvant être potentiellement longue. Le risque de pertes financières qui en résulterait est entièrement à la charge de l'investisseur. Ce fonds d'assurance spécialisé ne comporte pas de garantie contre le risque de crédit.

Si la compagnie d'assurance n'est pas en mesure de verser les sommes dues, l'investisseur pourrait perdre l'intégralité de son investissement (voir la section « Que se passe-t-il si Vitis Life n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? » dans le document d'informations clés du contrat d'assurance).

Scénario de performance

Les scénarios de performance ont été élaborés en conformité avec les exigences de la réglementation en vigueur. Ils ne constituent toutefois pas un engagement de Vitis Life et ne peuvent préjuger des performances réelles du fonds d'assurance spécialisé.

Investissement de 10.000 EUR		1 an	4 ans	8 ans
Scénarios en cas de survie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts.	de 8.748 à 8.870 EUR	de 7.917 à 8.807 EUR	de 6.602 à 8.234 EUR
	Rendement annuel moyen	- 9,82 %	- 2,62 %	- 1,87 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts.	de 9.575 à 9.822 EUR	de 8.975 à 9.931 EUR	de 8.423 à 10.256 EUR
	Rendement annuel moyen	- 1,29 %	0,33 %	0,81 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts.	de 9.891 à 10.146 EUR	de 9.608 à 10.761 EUR	de 9.333 à 11.638 EUR
	Rendement annuel moyen	1,97 %	1,97 %	1,97 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts.	de 10.217 à 10.480 EUR	de 10.283 à 11.319 EUR	de 10.332 à 12.360 EUR
	Rendement annuel moyen	5,33 %	3,64 %	3,15 %

Ce tableau met en évidence les capitaux que l'investisseur pourrait obtenir sur une période de détention recommandée de minimum 8 ans, en fonction des différents scénarios, en supposant un investissement de 10.000 EUR. Les différents scénarios montrent comment cet investissement pourrait se comporter. L'investisseur peut les comparer avec les scénarios d'autres fonds d'assurance spécialisé. Les scénarios de performance ont été élaborés en conformité avec les exigences de la réglementation en vigueur. Ils ne constituent pas un engagement de Vitis Life et ne peuvent préjuger des performances réelles du fonds d'assurance spécialisé. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Les capitaux que l'investisseur obtiendra, dépendront de l'évolution des marchés financiers et de la durée pendant laquelle le contrat d'assurance sera investi au sein du fonds d'assurance spécialisé. Le scénario de tensions montre ce que l'investisseur pourrait obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où la compagnie d'assurance ne pourrait pas payer l'investisseur. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du fonds d'assurance spécialisé mais pas nécessairement tous les frais dus à la personne qui distribue le contrat d'assurance permettant d'investir au sein de ce fonds d'assurance spécialisé ou qui fournit des conseils à son sujet. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la situation fiscale personnelle de l'investisseur laquelle peut également influencer sur les montants reçus.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que l'investisseur paie sur le rendement qu'il pourrait obtenir de son investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts totaux du fonds d'assurance spécialisé pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles du fonds d'assurance spécialisé. Les chiffres présentés supposent que l'investisseur investisse 10.000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Investissement de 10.000 EUR Scénarios	Sortie après 1 an	Sortie après 4 ans	Sortie après 8 ans
Coûts totaux	de 50 à 306 EUR	de 208 à 1.204 EUR	de 429 à 2.356 EUR
Incidence sur le rendement annuel (réduction du rendement)	de 0,50 % à 3,00 %	de 0,50 % à 3,00 %	de 0,50 % à 3,00 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- + L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que l'investisseur pourrait obtenir de son investissement à la fin de la période d'investissement recommandée du fonds d'assurance spécialisé;
- + la signification des différentes catégories de coûts.

Le tableau montre l'incidence sur le rendement annuel du fonds d'assurance spécialisé :

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	Néant	L'incidence du minimum et du maximum des frais d'entrée du fonds d'assurance spécialisé.
	Coûts de sortie	Néant	L'incidence du minimum et du maximum des frais de sortie du fonds d'assurance spécialisé.
Coûts récurrents	Coûts de transaction du portefeuille	0,00 % - 1,00 %	L'incidence du minimum et du maximum des frais de transactions encourus lors des achats et des ventes des actifs composant le fonds d'assurance spécialisé.
	Autres coûts récurrents	0,50 % - 2,00 %	L'incidence du minimum et du maximum des frais annuels prélevés au sein du fonds d'assurance spécialisé pour gérer les actifs sous-jacents tels que les commissions de gestion, les droits de garde, ...
Coûts accessoires	Commission de surperformance	0,00 % - 0,29 %	L'incidence des commissions liées aux surperformances lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un pourcentage donné.
	Coûts spécifiques	Néant	

Selon le choix de l'investisseur, ce fonds d'assurance spécialisé peut être assujéti aux autres frais suivants : investissement dans un actif à liquidité réduite (max. 3.000 EUR), changement de gestionnaire financier (max. 500 EUR), choix d'une banque dépositaire non-automatisée (max. 500 EUR). Il se peut que la personne qui distribue le contrat permettant d'investir au sein de ce fonds d'assurance spécialisé ou qui fournit des conseils à son sujet, demande à l'investisseur de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne informera l'investisseur de ces coûts et lui montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur son investissement au fil du temps.

Autres informations utiles

Ce fonds d'assurance spécialisé est disponible au sein des produits commercialisés par Vitis Life S.A. Ce document doit être lu avec le document d'informations clés du produit (DIC) autorisant un investissement au sein de ce fonds d'assurance spécialisé, document devant être remis à l'investisseur au sens de la réglementation. Après la constitution du fonds d'assurance spécialisé un prospectus est remis à l'investisseur par Vitis Life. Ce prospectus ainsi que ses annexes éventuelles détaillent les caractéristiques du fonds d'assurance spécialisé : numéro du fonds d'assurance spécialisé, coordonnées du mandataire financier et de la banque dépositaire désignés par l'investisseur, informations relatives à l'allocation spécifique, informations techniques et frais du fonds d'assurance spécialisé.